

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

4. — AUTOMOBILISME.

N° 592.829

Dispositif de répartition transversale de la charge sur la chenille souple dans les véhicules à chenille souple.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 9 avril 1924, à 16^h 10^m, à Paris.

Délivré le 8 mai 1925. — Publié le 11 août 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un dispositif de répartition transversale de la charge pour système à chenille souple, permettant de réaliser l'oscillation transversale des galets suivant les irrégularités de la route en contact avec la chenille souple, sans que cette oscillation puisse créer sur la partie centrale de guidage de la chenille des frottements latéraux nuisibles.

Le dispositif faisant l'objet de la présente invention consiste à réaliser un déplacement transversal des galets porteurs par rapport au bâti-support, reliant les galets au véhicule, suivant un arc de cercle dont le centre se trouve situé à la base des blocs de guidage de la chenille.

Afin de rendre aussi claires que possible les explications qui vont suivre, le dessin annexé représente à titre d'exemple un mode de réalisation pratique de la liaison d'une paire de galets porteurs avec le bâti-support, permettant le déplacement circulaire constituant la caractéristique de l'invention.

Sur le dessin :

La figure 1 est une coupe transversale, mi-partie vue au bout d'une boggie de galets porteurs montés suivant le dispositif faisant l'objet de la présente invention.

La figure 2 en est une vue en élévation, mi-coupe latérale, et

La figure 3 est une vue en bout, correspondant à la figure 1 et montrant schématiquement la position des organes dans un déplacement transversal.

Les galets porteurs 1 sont montés sur un axe 2 dont la partie centrale porte une ouverture 3 (fig. 1) de forme circulaire, de rayon R dont le centre O est pris à la base des blocs 9' de guidage de la chenille 10.

L'axe 2 (fig. 1) est monté libre sur un balancier 4 relié lui-même par les pièces 5 au reste du bâti porteur.

Les extrémités du balancier 4 (fig. 1 et 2) sont ajustées avec faible jeu en hauteur dans l'ouverture circulaire de l'axe 2, en laissant de chaque côté un vide dans cette ouverture.

L'axe 2 est maintenu sur le balancier 4, dans le sens de la marche indiqué par des flèches (fig. 2) et avec un certain jeu d'une part par un épaulement 6 (fig. 2) et d'autre part par une plaque de butée 7 et un écrou 8 (fig. 2).

Le fonctionnement du dispositif est le suivant : sur un terrain parfaitement horizontal, et sous l'effet de la charge P, transmise à l'axe 2 par le balancier 4, les deux galets appliquent

la chenille sur le sol sur toute sa largeur (fig. 1).

Au moment du passage, sur une pierre par exemple (fig. 3) le galet correspondant pourra se soulever puisque son axe 2 peut coulisser dans le balancier rigide 4. Le centre de déplacement circulaire du dispositif étant pris sur un centre O de la base des blocs 9 de guidage de la chenille, tout le système, chenille et galets, se déplacera donc toujours autour de ce centre, sans créer aucune poussée latérale nuisible sur les blocs en question.

La course de l'axe 2 est limitée par la longueur même de l'ouverture 3, empêchant ainsi un débattement transversal excessif des galets.

RÉSUMÉ :

1° Un dispositif de répartition transversale de la charge sur la chenille souple dans les véhicules à chenilles souple consistant à mon-

ter les galets porteurs par rapport au bâti les reliant au véhicule de façon à leur permettre, suivant les irrégularités du sol en contact avec la chenille, de se déplacer transversalement suivant un arc de cercle dont le centre se trouve à la partie inférieure des blocs de guidage de la chenille.

2° Un mode de réalisation du dispositif suivant 1°, consistant à monter les galets sur un axe portant une ouverture circulaire dont le centre est à la base des blocs de guidage de la chenille.

Un balancier relié au dit bâti, traversant cette ouverture à frottement doux tout en laissant un vide de chaque côté, en vue de permettre un déplacement relatif des deux organes.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :

P. AUDY, J. ROUSSET, A. VERGÉ.

Fig1

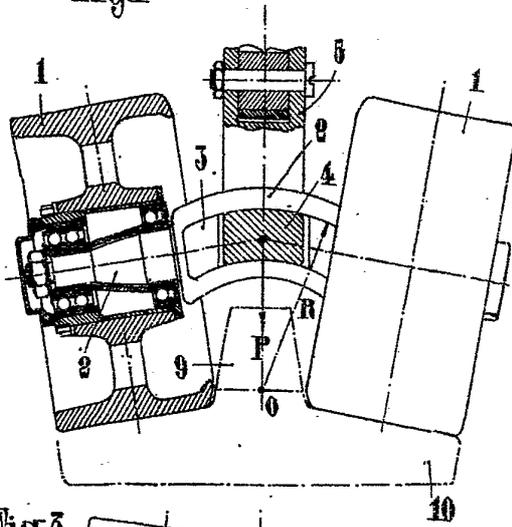


Fig3

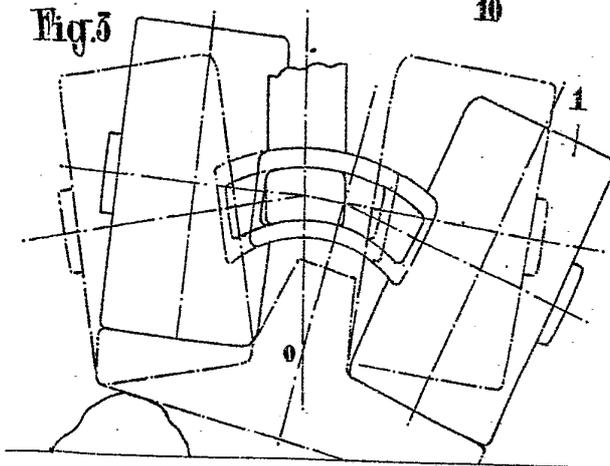


Fig2

